

# demande de naturalisation, nationalité française

### Par kadyt, le 15/11/2010 à 07:29

# bonjour,

je suis de nationalité malienne. Je suis arrivée en FRance à l'age de 3 ans j'en ai 24 aujourd'hui. Je possède une carte de séjour de 10 ans et je compte faire une demande de naturalisation.

Je viens juste de terminer mes études et je suis à la recherche d'un emploi.

Quels seraient les conditions valides d'obtention de la nationalité française dans mon cas? J'ai lu plusieurs articles qui disent qu'être arrivée en France avant l'age de 6 ans assouplie la procédure, est ce vrai? Il parait aussi que ne pas disposer de ressources stables (je suis jeune diplomée au chomage), avoir des amendes impayées sont des motifs de rejet de la candidature? Les impayés auprés des opérateurs en font-ils partis?

J'ai un peu peur de faire la demande, quelle soit rejeté et que je doive atendre 2 ans. Pourriez vous svp m'expliquer ce qui est possible pour mon cas? Merci

# Par youris, le 16/11/2016 à 20:14

### bonjour,

effectivement les conditions essentielles exigées en matière de naturalisation en dehors celle de résidence sont:

- l'insertion professionnelle permettant de disposer de ressources stables et suffisantes.
- l'adhésion aux valeurs de la république par un comportement civique.
- l'absence de condamnations pénales.

dans votre cas, des amendes impayées et des procédures judiciaires pour des litiges avec des opérateurs téléphoniques sont des éléments qui peuvent justifier un ajournement ou un refus de naturalisation.

il ne faut pas oublier que la naturalisation est une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions exigées. salutations